

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 54
- présents suppléants : 2
- procurations : 17
- votants : 73
- suffrages exprimés : 73
- abstentions : 0
- pour : 73
- contre : 0

DELIBERATION n° 2024/072

L'an deux mille vingt-quatre et le 11 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 4 avril 2024, s'est réuni, à la salle des fêtes de CLARENS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Lionel CAZAUX, Roger LACOME, Philippe SOLAZ, Maryvonne HEGUY, Maurice LOUDET, Davy SERRES (suppléant de Albert BEGUE), Christophe MUSE, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Xavier SARGUINET, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Christine MONLEZUN, Jean-Yves BOUSSIER, Jean-Charles LAUREYS, Céline CASSAGNEAU, Nicolas COLOMES, Serge SOHIER, Alain DASQUE, Bernard PLANO, Carine VIDAL, Pierre DUMAINE, Gisèle ROUILLON, Robert MONZANI, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Marc BABOU, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Jean Pierre CABOS, Pascal AUDIC, Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Dominique DEMIMUID, Jean-François GUERINAUD, Patrice FOUGA (suppléant de Chrystelle MAUPAS), Dominique ZAPPAROLI, Patrick ABADIE, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO.

Titulaires ayant donné procuration : Pascale LEONARD à Ludovic PONTICO, Karine MEDOUS à Philippe SOLAZ, Hervé CARRERE à Joëlle ABADIE, Francis ESCUDE à Catherine CORREGE, Monique KATZ à Fabienne ROYO, Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, Martine LABAT à Jean-Yves BOUSSIER, André QUINON à Christiane ROTGE, Geneviève PFIMLIN à Pierre DUMAINE, Nathalie SALCUNI à Jean-Paul LARAN, Françoise PIQUE à Robert MONZANI, Jacqueline ALFONZO à Gisèle ROUILLON, Cindy SIBE à Jean-Marie DA BENTA, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Joël DEVAUD à François DABEZIES et Gérard SABATHIE à Nicolas TOURON.

Absents excusés : Bruno FOURCADE, Jean-Bernard COLOMES, Jean-Marc DUPOUY, Romain CAUCHOIS, Patricia CORREGE, Isabelle ORTE, Joëlle VIGNEAUX, Guy RAYNAL et Jean-Paul COMPAGNET.

Objet : Création d'une commission DSP (Délégation de Service Public) pour l'exploitation du Centre aquatique intercommunal

Vu la délibération n°2022-173 du Conseil communautaire du 22 novembre 2022, décidant le mode de gestion du centre aquatique : recours à la délégation de service public de type affermage, afin de confier à un tiers délégataire, la gestion et l'exploitation du futur centre aquatique ;

Vu la délibération n°2022-173 du Conseil communautaire du 22 novembre 2022, décidant également d'un accompagnement par un avocat (Maître Thomas Le Mercier) et un assistant à maîtrise d'ouvrage (Bureau d'étude ADOC) pour mener à bien la procédure de DSP

Vu l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Cette commission doit être composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

De plus, il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Après appel à candidature,

Vu les candidatures exprimées (5 pour les membres titulaires et 5 pour les membres suppléants), soit une pour chacun des membres à pourvoir,

Vu l'article L 2121-21 du CGCT,

Vu la décision du conseil de communauté prise à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nomination

Vu le résultat des scrutins pour chacune des candidatures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des scrutins exprimés (73 pour chacune des candidatures exprimées)

DECIDE

- De créer une commission « DSP » au sens de l'article L.1411-5 du CGCT pour la délégation de service public du Centre aquatique intercommunal ;
- De désigner, en sus de Monsieur le Président, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour siéger à cette commission de délégation de service public constituée pour l'exploitation du centre aquatique intercommunal :

Membres commission DSP – Centre aquatique	
Président : Bernard PLANO	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
André QUINON	Pierre DUMAINE
Carine VIDAL	Christiane ROTGE
Francis ESCUDE	Didier FAVARO
Roger LACOME	Albert BEGUE
Noël ABADIE	Sylvie ORTEGA

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Pierre DUMAINE



Affichée le 23 AVR. 2024
Publiée le 23 AVR. 2024

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20240411-2024-072-DE
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024